

Edito « Eglise d'Annecy » - octobre 2010

Une petite lettre...

Un jeune étudiant en théologie passe un examen. « *Parlez-moi, s'il vous plaît, de la lettre de Paul à Philémon* », demande l'examineur. Cachant sa surprise et son embarras, l'étudiant amorce une réponse : « *J'en ai bien lu de larges extraits...* ». Terrible aveu, puisque cette lettre fait à peine une page ! Elle est peu connue... et pourtant bien instructive.

Philémon est un chrétien, et il a sans doute plusieurs esclaves, dont Onésime qui, un beau jour, s'est enfui de chez son maître, ce qui - en droit romain - était formellement interdit : l'esclave en effet appartenait à son maître.

Mais voilà qu'au cours de sa fugue, Onésime a rencontré Paul. Il s'est converti et a reçu le baptême des mains de l'Apôtre, qui en parle avec affection : « *mon enfant à qui j'ai donné la vie du Christ* ».

La situation est donc particulièrement délicate : si Paul garde Onésime auprès de lui, il se fait le complice de son abandon de poste ; inversement, si Paul renvoie Onésime chez son maître, tout peut aller très mal pour l'esclave ! Philémon est en droit de le sanctionner sévèrement.

Non seulement Paul sollicite le pardon de Philémon, mais il lui suggère une véritable conversion. En effet, puisque Onésime est baptisé, il est devenu un frère pour son maître : « *Si Onésime a été éloigné de toi pendant quelque temps, c'est peut-être pour que tu le retrouves définitivement, non plus comme un esclave, mais, bien mieux qu'un esclave, comme un frère bien-aimé.* » (Phm 15-16) Quel retournement !

Cela nous dit d'abord quelque chose de la nouveauté créée par le baptême, qui fait de nous des frères en Jésus-Christ : le baptisé n'est pas noir ou blanc, français ou étranger, employeur ou employé. Il est d'abord un frère, membre du Corps du Christ. Une véritable révolution !

Et très concrètement, dans un domaine qui est parfaitement régi par la loi, Paul demande à Philémon de ne pas appliquer les peines légales, alors qu'il est dans son plus parfait bon

droit de punir très sévèrement Onésime. Ce qui veut dire que l'on peut être dans son bon droit et ne pas être selon l'Évangile !

Il ne suffit donc pas de s'abriter derrière la loi pour prouver que l'on est juste ! Ce qui est autorisé par la loi n'est pas forcément moral. La personne est sacrée. La vie est sacrée.

Quand l'application de la loi ne respecte pas le caractère sacré de la personne humaine ou de la vie, n'oublions pas cette petite lettre de Paul !

† **Yves Boivineau**
Évêque d'Annecy